

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 novembre 2013

GARANTIR L'AVENIR ET LA JUSTICE DU SYSTÈME DE RETRAITES - (N° 1541)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 40

présenté par
M. Issindou

ARTICLE 33 BIS

À l'alinéa 8, substituer aux mots :

« à l'article »

les mots :

« aux articles L. 921-2-1 ou ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.